

DOSSIER DE CONSULTATION

EN VUE DE SELECTIONNER UNE STARTUP PRESTATAIRE

POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTION PILOTE

POUR LA DETECTION PRECOCE DES INCENDIES FORESTIERS

Version	Désignation	Établissement	Approbation
08/10/2024	GT2.8 - SocialForest	Xylofutur 1 Cours du Général de Gaulle 33170 GRADIGNAN	Marc Vincent

SOMMAIRE

I. AVANT-PROPOS ET CONTEXTE	3
II. IDENTIFICATION DU PROJET	4
III. RESUME	4
IV. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE LA ZONE PILOTE.....	5
V. DESCRIPTION DE L'INNOVATION POUR LA DETECTION PRECOCE DES INCENDIES	6
VI. PRESTATIONS ATTENDUES.....	6
A. Une solution innovante pour détecter les départs de feux et les géolocaliser	6
B. Planning et étapes	7
VII. LES REGLES DE SOUMISSION	8
A. Représentant du requérant :	8
B. Représentant du soumissionnaire :.....	8
C. Amendement du dossier de consultation :.....	8
D. Propriété de l'offre de service :.....	8
E. Durée de la validité de l'offre de service :	8
F. Coûts de préparation de l'offre de service :.....	8
G. Contenu de l'offre de service :	9
H. Renseignements sur le soumissionnaire :.....	9
I. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement.....	9
VIII. MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES	10
IX. MODALITES D'ATTRIBUTION	10
A. Examen des candidatures.....	10
B. Examen des offres.....	11
X. CRITERES D'ATTRIBUTION	12

INTRODUCTION

I. AVANT-PROPOS ET CONTEXTE

Créé en 2005 à l'initiative de l'État, **Xylofutur est devenu le Pôle de Compétitivité national dédié à la filière forêt-bois-chimie**. Il contribue à la croissance de ses adhérents en favorisant l'innovation et la compétitivité de la filière et accompagne des projets collaboratifs de R&D créateurs de richesse et d'emplois.

Ses missions :

- **Développer l'écosystème innovation** en créant des liens durables entre tous les acteurs qui composent la filière.
- **Faire émerger, monter, accompagner des projets innovants**, à impact économique, sociétal, et environnemental fort, dans une démarche RSE vers les marchés cibles.
- **Renforcer la compétitivité des entreprises** par l'animation et la collaboration dans la RDI.
- **Participer aux réseaux** inter-pôles et clusters, inter-filières pour favoriser une grande interaction entre les écosystèmes.

La présente mise en concurrence s'inscrit dans le cadre du projet INTERREG SUDOE « **SocialForest : Lutte globale contre l'impact du changement climatique sur les zones forestières de l'espace SUDOE** ». Ce projet est financé par le Programme de Coopération Transnationale INTERREG SUDOE (espace Sud-Ouest européen), qui soutient le développement des régions en co-finançant par le biais du fonds FEDER des projets de coopération entre les territoires de l'Europe du Sud-Ouest (Espagne, Portugal et France) pour traiter des problématiques communes aux régions de l'ensemble du territoire couvert.

SocialForest a pour objectif de contribuer à l'adaptation au changement climatique en Espagne (Castilla-la-Mancha, Castilla y León, Région de Murcie), en France (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) et au Portugal (Alentejo) en développant une stratégie globale de gestion forestière, qui augmente la résilience au changement climatique tout en renforçant le développement socio-économique des zones rurales.

Dans le cadre de ce projet, Xylofutur doit mettre en place une zone pilote en Nouvelle-Aquitaine avec deux entités innovantes dans le secteur forestier français, notamment en matière de gestion des risques d'incendie. D'une part, pour la détection précoce des incendies et de l'autre, dans la phase post-incendie, afin d'accélérer et de renforcer la croissance des jeunes plantes avec l'utilisation de biofertilisants. L'objectif étant de favoriser les innovations portées par des start-ups qui ont besoin de financement et de visibilité pour consolider leurs activités. Le champ d'expérimentation sera situé en Nouvelle-Aquitaine.

Le présent dossier de consultation constitue l'appel à manifestation pour sélectionner la startup qui mènera l'expérience sur la détection précoce des incendies de forêt. Une innovation pour la détection précoce des incendies est donc à mettre en place dans la zone pilote de Nouvelle-Aquitaine et sera prise en charge financièrement par le projet SocialForest.

PRESENTATION DU PROJET SOCIALFOREST

II. IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :	Lutte globale contre l'impact du changement climatique sur les zones forestières de l'espace SUDOE
Acronyme du projet :	SocialForest
Programme de financement :	INTERREG SUDOE
Objectif spécifique du programme :	Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes
Durée du projet :	36 mois
Date de début :	01/01/2024
Date de fin :	31/12/2026
Personne de contact :	Claudia Antoniotti
Courriel :	Claudia.antoniotti@xylofutur.fr
Téléphone :	07 81 89 09 60

III. RESUME

Les systèmes forestiers du SUDOE sont affectés par des risques climatiques spécifiques tels que les sécheresses, les ravageurs, les incendies, les risques de désertification et la perte de biodiversité. Celles-ci sont aggravées par d'autres circonstances socio-économiques telles que l'abandon rural et la perte du paysage en mosaïque des montagnes, le manque de gestion des masses forestières par les propriétaires publics et privés, et les problèmes de commercialisation, de perte de compétitivité et de main-d'œuvre dans les systèmes agroforestiers. Bien que les risques liés au climat diffèrent en intensité et en fréquence d'une région à l'autre, pour tous les territoires du projet (région de Murcie, Castille-La Manche, Castille-et-Léon, Alentejo, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine), ces risques présentent des défis en termes d'agroforesterie et de biodiversité associée, de gestion forestière et de développement socio-économique.

L'objectif de SocialForest est de contribuer à l'adaptation au changement climatique en Espagne (Castilla-la-Mancha, Castilla y León, Région de Murcie), en France (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) et au Portugal (Alentejo) en développant une stratégie globale de gestion forestière, qui augmente la résilience au changement climatique tout en renforçant le développement socio-économique des zones rurales. La faisabilité des mesures sélectionnées sera planifiée et démontrée par le développement de 7 actions pilotes. Les actions pilotes porteront à la fois sur les risques biophysiques et sociaux du territoire et seront conçues dans le cadre d'une coopération transnationale. Elles seront mises en œuvre grâce à l'utilisation combinée de méthodologies de pointe telles que la télédétection, le logiciel d'aide à la décision Café (quantificateur de services écosystémiques forestiers), des capteurs de réflectométrie et des stratégies pour reconnecter les propriétaires exilés à leur patrimoine forestier (stratégie de marketing numérique pour contacter et motiver à développer une gestion adaptative des forêts).

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

IV. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE LA ZONE PILOTE

Les incendies de forêt représentent une menace croissante pour les écosystèmes, les biens et les vies humaines, en particulier dans des régions vulnérables comme la Nouvelle-Aquitaine. La fréquence et l'intensité des incendies augmentent en raison des changements climatiques, de la gestion inappropriée des forêts et de l'abandon des terres rurales. Il est crucial de développer des méthodes efficaces pour détecter rapidement les incendies et restaurer les écosystèmes touchés.

Objectifs :

1. Détection Précoce des Incendies :
 - a. Mettre en œuvre des technologies avancées de surveillance pour détecter rapidement les départs de feu.
 - b. Installer des capteurs et des systèmes de communication efficaces pour une transmission rapide des alertes.
2. Sensibilisation et Formation :
 - a. Former les équipes locales à l'utilisation des nouvelles technologies
 - b. Sensibiliser les propriétaires forestiers et les communautés locales sur les nouvelles méthodes de gestion des risques d'incendie
3. Suivi et Évaluation :
 - a. Mettre en place un système de suivi continu pour évaluer l'efficacité des technologies et des pratiques mises en œuvre.
 - b. Produire un rapport final avec analyse des résultats.
4. Diffusion et Réplication :
 - a. Partager les résultats et les leçons apprises avec d'autres régions et entités intéressées.
 - b. Envisager l'expansion du projet pilote à d'autres zones si les résultats sont positifs et prometteurs.

En mettant en place un système innovant pour la détection précoce des incendies, cette zone pilote vise à créer un modèle de gestion des risques d'incendie plus efficace et résilient, pouvant être reproduit dans d'autres régions à risque.

V. DESCRIPTION DE L'INNOVATION POUR LA DETECTION PRECOCE DES INCENDIES

- **Usagers cibles**

- Les propriétaires et gestionnaires forestiers seront les usagers cible de cette technologie.

- **Aspects Fonctionnels et Techniques**

La solution recherchée est un capteur qui devra être installé dans la zone à protéger (ex. parcelle forestière), d'une surface maximum de 10ha. En cas de départ de feu, le capteur devra :

- Détecter le départ de feu
- Localiser le départ de feu
- Transmettre les informations en temps réel aux autorités compétentes

VI. PRESTATIONS ATTENDUES

A. Une solution innovante pour détecter les départs de feux et les géolocaliser

Objectifs de la solution

- Détecter les départs de feu le plus rapidement possible dans la zone à protéger.
- Géolocaliser les incendies avec précision.
- Transmettre les informations en temps réel.

Spécifications Techniques

1. Capteurs de Détection d'Incendie

- **Temps de Détection** : inférieur à 10 minutes.
- **Géolocalisation** : la plus précise possible, avec géolocalisation de chaque capteur.
- **Autonomie Énergétique** : Les capteurs doivent être autonomes en énergie.
- **Communication** : Capacité de communiquer avec une plateforme de supervision distante.
- **Installation** :
 - ✓ Rapide et facile, adaptée à toutes les surfaces,

2. Fonctionnalités de la Plateforme de Supervision

- **Réception d'Alerte** : Capacité de recevoir des alertes en temps réel envoyées par les capteurs en cas de départ de feu.
- **Transmission d'Images** : Réception et affichage des images en locale sur la plateforme.
- **Supervision** : Interface utilisateur doit être prévue pour la surveillance continue des alertes et des images transmises.

3. Levée de Doute

- Transmission d'images in situ en temps réel.

- Les images doivent permettre aux opérateurs de confirmer ou pas le départ de feu.
- 4. Installation des Capteurs**
 - Les capteurs doivent être installés de manière à couvrir l'ensemble de la zone pilote.
 - L'installation doit être rapide et facile, sans nécessiter de travaux d'infrastructure lourds.
 - 5. Maintenance des Capteurs**
 - Les capteurs doivent être autonomes en énergie.
 - Un plan de maintenance préventive sera présent de manière à garantir le bon fonctionnement des capteurs.
 - 6. Suivi Continu** : Un système de suivi continu doit être mis en place pour évaluer la performance des capteurs et de la plateforme de supervision.
 - 7. Rapports** : Des rapports réguliers doivent être produits pour analyser les résultats, les défis rencontrés et les retours d'expérience.

B. Planning et étapes

- Lancement de la mise en concurrence : 15 octobre 2024 ;
- Date limite de réception des offres : 15 novembre 2024 ;
- Notification des résultats et sélection : 15 décembre 2024 ;
- Démarrage de la prestation : 01 janvier 2025 ;
- Durée de l'opération : 10 mois ;
- Clôture de l'opération : 31 octobre 2025.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

VII. LES REGLES DE SOUMISSION

A. Représentant du requérant :

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation du dossier de consultation et pour faciliter les échanges d'information, toute question relative au présent dossier de consultation doit être adressée à :

Madame Claudia Antoniotti
Xylofutur
1 cours du Général de Gaulle, 33170 Gradignan
Tél. : +33 (0)7 81 89 09 60
Mail : claudia.antoniotti@xylofutur.com

B. Représentant du soumissionnaire :

Dans les meilleurs délais suivant la réception du présent dossier de consultation, le soumissionnaire devra informer le requérant de son représentant. Toutes les communications relatives à la soumission seront adressées à ce dernier.

C. Amendement du dossier de consultation :

Ce dossier de consultation a été préparé avec le meilleur soin possible. Néanmoins, si des amendements sont apportés à ce dossier de consultation, une version actualisée sera mise en ligne. Du temps sera éventuellement alloué pour effectuer les ajustements nécessaires.

D. Propriété de l'offre de service :

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive du requérant et ne seront pas retournés au soumissionnaire.

E. Durée de la validité de l'offre de service :

L'offre de service déposée doit demeurer valide pour une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

F. Coûts de préparation de l'offre de service :

Tous les coûts de préparation de l'offre de service sont à la charge exclusive du soumissionnaire.

G. Contenu de l'offre de service :

Les offres de service devront contenir :

- Un descriptif technique de la technologie proposée
- Un planning pour la mise en place du matériel et suivi de la prestation
- L'offre tarifaire selon les modules suivants :
 - Audit préparatoire ;
 - Installation ;
 - Mise en exploitation / paramétrage ;
 - Formation ;
 - Maintenance ;
 - Frais de déplacement.

H. Renseignements sur le soumissionnaire :

- Nom et adresse du soumissionnaire ;
- Représentant du soumissionnaire ;
- Renseignements sur le soumissionnaire (chiffre d'affaires des trois dernières années, nombre d'années en affaires, nombre d'employés par secteur d'activité, localisation des bureaux d'affaires) ;
- CV et références du représentant et/ou du chargé de projet ;
- Présentation de l'activité de l'entreprise.

I. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement

L'unité monétaire du marché est l'euro. Tous les prix sont exprimés TTC. Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres incombant aux prestations prévues dans le présent marché.

Les prix sont fermes pour toute la durée du marché et ne seront pas modifiés.

Un acompte d'un montant maximum de 50% de la prestation sera versé à la signature du contrat. Le solde du marché sera versé après une complète exécution de la prestation.

VIII. MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français.

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

Le dossier de présentation de chaque candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne habilitée à engager le candidat attestant que ce dernier n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-14 du code français de la commande publique (même si la présente prestation ne relève pas de la commande publique) ;
2. Une présentation du soumissionnaire (cf. « VII. REGLES DE SOUMISSION, H. Renseignements du soumissionnaire ») ;
3. Un dossier répondant aux attendus du point précédent « VII. REGLES DE SOUMISSION, G. Contenu de l'offre de service ».

Les documents énumérés ci-dessus doivent être impérativement signés et datés par une personne habilitée à engager le candidat ou être accompagnés, le cas échéant d'un pouvoir autorisant la personne signataire à engager la société candidate.

Les réponses sont à adresser au plus tard le **31 octobre 2024 (17 h, heure de Paris, France)**, uniquement par courrier électronique envoyé à claudia.antonioti@xylofutur.fr et gestion.admin@xylofutur.fr.

IX. MODALITES D'ATTRIBUTION

A. Examen des candidatures

Xylofutur procédera à l'ouverture et à l'examen des différentes candidatures.

Avant de procéder à cet examen, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, Xylofutur se réserve le droit de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats, fixé à 5 jours ouvrés.

B. Examen des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, telles que définies à l'article R.2152-1 alinéa 1 du code de la commande publique, seront rejetées. Toutefois, Xylofutur pourra décider d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Après un premier classement des offres, Xylofutur se réserve la possibilité de procéder à des négociations avec les soumissionnaires ayant une chance objective de remporter le marché. Ces négociations ne porteront pas sur des changements de fond de l'offre.

Seront admis aux négociations au maximum les 3 candidats les mieux classés au stade de l'analyse initiale.

Le but de cette limitation est de ne pas alourdir inutilement la procédure, ni de pénaliser inutilement des concurrents ayant remis une offre initiale techniquement et/ou financièrement non compétitive.

Les offres seront analysées par la Xylofutur et un Rapport d'Analyse des Offres sera produit.

X. CRITERES D'ATTRIBUTION

Les réponses à cette consultation seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

CRITERES	INTITULE	PONDERATION
1	Valeur technique de l'offre	50
<i>A</i>	<i>Expérience du personnel assigné à l'exécution de la prestation et de la structure</i>	5
<i>B</i>	<i>Respect des délais</i>	10
<i>D</i>	<i>Qualité de l'offre technique et des propositions de développement</i>	35
2	Prix de la prestation	50